

2025-078

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DROME
Mairie de REAUVILLE

DÉLIBÉRATION N°2025-11-17-50 CONSEIL MUNICIPAL du 17 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 10 novembre 2025

Nombre de Conseillers en fonction : 10

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Nathalie BERNARD ; Laure BOUDON ; Gérard CHEVRIER ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absente excusée : Lauriane MOINE donne procuration à Monique ALLÈGRE.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLÈGRE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Acceptation du don de l'association Environnement et Patrimoine Réauvillois pour la restauration des croix du village

Monsieur le Maire rappelle que la commune porte le projet de restauration des 7 croix du village, en qualité de propriétaire. La restauration d'une première croix est achevée.

L'association Environnement et Patrimoine Réauvillois s'est engagée à financer le reste à charge de la commune après déduction des subventions attribuées.

L'association Environnement et Patrimoine Réauvillois a reçu un don de 1 000 € de l'Abbaye d'Aiguebelle pour cette opération et souhaite le reverser à la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Décide** d'accepter le don de l'association EPR d'un montant de 1 000,00 €.
- **Dit** que ce don sera comptabilisé sur le budget communal 2025 à l'opération concernée.

VOTE : 9 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

La secrétaire
Monique ALLÈGRE



Le Maire
Norbert PERRIN



Rendu exécutoire par transmission
au contrôle de légalité le 18 NOV. 2025
Affiché le 18 NOV. 2025

NP

Délib 2025-11-17-50 Acceptation don EPR restauration croix du village